

Le SCoT DU SUD GARD est approuvé !
UN PROJET D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document stratégique qui concerne les politiques d'aménagement et d'urbanisme à moyen ou long terme. Il formalise un projet de territoire à l'horizon 2030. Pour le Sud du Gard, le SCoT couvre 25% de la surface du Département et concerne plus de 50% de sa population. Il compte 80 communes réparties sur les 6 intercommunalités composant le grand bassin de vie nîmois : la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et les Communautés de Communes de Beaucaire-Terre-d'Argence, Rhony-Vistre-Vidourle, Pays de Sommières, Terre-de-Camargue et Petite Camargue.

Le SCoT aura un impact sur l'évolution du cadre de vie : il définit des orientations et des objectifs qui guideront le développement et d'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années.

Après 7 ans de travail collectif, d'ateliers thématiques, séminaires et de réunions publiques, la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale a franchi une étape décisive: les élu(e)s du Conseil Syndical ont approuvé le projet de SCoT à la majorité, lors de la séance du mardi 10 décembre 2019. (49 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » et 4 « ABSEPTIONS »).

Il peut dès à présent être mis en application mais c'est en début d'année 2020, à l'issue du délai de recours deux mois après son approbation, que ce nouveau SCoT sera définitivement rendu exécutoire. En tant que document intégrateur, Il deviendra alors le « cadre » à suivre pour les Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat et Plans de Déplacement Urbain.

L'ensemble des pièces composant le dossier sont disponibles sur <http://www.scot-sud-gard.fr/> et seront bientôt consultables au siège du Syndicat Mixte du SCoT (1 rue du Colisée, 30 900 Nîmes) et des 6 intercommunalités concernées.

POUR + D'INFORMATIONS :

Contact Presse : Pascal LABURTHE, directeur du SCoT, pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr,
04.66.02.55.30